

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

Excusé :

- Mr BENOIT Stéphane.

La séance s'ouvre à 19h00 et Mickael ROSSET se propose pour être secrétaire de séance.

Jean Claude MORAND présente le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 avril 2021 et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Jean-Claude MORAND remercie M. Jean-François BAILLEUX pour sa disponibilité afin de présenter le PLUi.H au Conseil Municipal

1) Modification de l'ordre du jour.

Jean-Claude MORAND demande de rajouter à l'ordre du jour pour délibération :

Une dépose de dossier auprès du programme européen LEADER pour le financement de la délimitation des nouvelles parcelles intégrées dans le projet Symbiose. Ce projet impliquera notamment l'ONF dans la gestion de ces parcelles. La vente à Mr Frédéric MUDRY au lieudit « Les Choseaux » d'une partie de la parcelle communale A1901 pour une contenance de 750 m² au prix de 20 € le m²

Après délibération, le conseil municipal approuve ces deux démarches à l'unanimité.

2) Présentation par Mr Jean-François BAILLEUX du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Phase Arrêt.

3) Questions diverses sur le thème de l'urbanisme en présence de Mr Jean-François BAILLEUX.

➤ **Calendrier et diffusion.**

L'arrêt du PLUi-H est prévu en mai 2021 ; le document sera mis en ligne et accessible aux élus comme aux administrés.

➤ **Emplacements réservés.**

Les remarques listées à partir de maintenant ne seront pas nécessairement prises en compte à cause du calendrier et du délais restant avant l'arrêt du document. Cependant concernant la demande de suppression des emplacements réservés sur la commune de Seytroux (dépôts de neige, virages et traversée du village), Jean-Claude MORAND confirme que les remarques ont été effectuées et seront présent en compte sur le PLUi-H.

➤ **Zone Nx de Saint Martin « zone naturelle à vocation économique de carrière et de dépôts de déchets inertes ».**

L'exploitation consisterait, sur une trentaine d'années, à extraire les matériaux de ces terrains agricoles pour les remplacer par des matériaux inertes issus notamment des constructions immobilières. Ces terrains redeviendront agricoles à l'issue.

Historiquement, le sujet a été abordé verbalement par le conseil municipal de Seytroux en mars 2016 mais aucune délibération n'a été réalisée à ce jour pour acter ce zonage Nx sur le PLUi-H. Une pétition a été initiée à l'époque pour s'opposer à ce projet.

Concernant la répartition des zones Nx dans la vallée, trois sont proposées, à ce jour par les communes du Biot, d'Essert Romand et de la Côte d'Arbroz. Il est cependant remarqué qu'aucune proposition n'émane de la part des communes de Morzine et des Gets qui comprennent les plus gros programmes de constructions immobilières.

Jean-Claude MORAND, président de la commission « Déchets » de la CCHC a demandé à chaque commune de regarder pour des sites pouvant accepter des matériaux inertes.

La question est posée de laisser les zones de dépôts inertes à des initiatives privée sur de plus petites échelles.

Jean-Claude MORAND répond sur ce point que de telles démarches nécessitent des gros investissements en études notamment.

De manière plus générale il explique que si ces zones sont maintenues au PLUi-H, les conseils municipaux conservent quoi qu'il en soit le contrôle de leur activation. De plus leur maintien ne donne aucune autorisation au pétitionnaire qui devra déposer un dossier complet soumis à enquête publique. Ce maintien aurait enfin l'avantage d'obtenir l'avis (positif ou négatif) des services de l'Etat sur la faisabilité du projet.

Il est décidé qu'un vote aura lieu lors du prochain conseil municipal pour statuer sur le maintien ou non de cette zone Nx sur le PLUi-H.

➤ **Zone d'emplacement réservé à destination d'un projet de ferme communale au Cu du Mora.**

Une discussion et un débat apparaît sur le fait de changer la destination agricole de certaines fermes (La Croix) pour en reconstruire d'autres sur la commune.

Il est décidé que le vote qui aura lieu lors du prochain conseil municipal concernera également cet emplacement réservé.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 7 mai à 19h00.

Le conseil municipal approuve l'organisation d'une commission d'étude pour préciser un maximum d'éléments en vue des délibérations à venir concernant la zone Nx de Saint Martin et l'emplacement réservé du Cu du Mora. La date est prévue le 30 avril 2021 à 19h00 ; les personnes intéressées seront convoquées par Mr le maire qui présidera la commission.

La séance est levée à 23h15.